

Projet de notoriete ? a quoi sert t'il ?

Par picou, le 18/01/2008 à 19:11

Bonjour, une reponse a ma question m'aiderai svp! je n'ai toujours pas ete contacte par mon notaire a ce jour alors que les droit de succession doivent etre regle avant le 31 janvier 2008, es normal? De plus, j'ai recu un projet de notoriete, a quoi sert ce document? Cela veux t'il dire que tout est bientot finis? Et enfin, une fois les droits regler et passifs, le notaire me versera t'il ma part? Merci pour une reponse rapide, c'est tellement dure de reussir a les joindre!